

PROJET DE MINE INDUSTRIELLE D'EXTRACTION AURIFERE DE LA MONTAGNE D'OR

CONTEXTE

Le département de la Guyane représente un vaste territoire d'Amérique du Sud (83 000 km²), couvert à 96 % de forêt et doté d'une biodiversité remarquable.

La société guyanaise, composée de plus de 25 ethnies est multiculturelle et riche en savoirs traditionnels. Outre leurs langues, les communautés amérindiennes, Bushinengués d'origine africaine, Créoles, Hmongs ont en particulier su conserver des savoir-faire, des modes de vie, des valeurs culturelles et des connaissances dans le domaine agricole, des plantes et de la faune. Leur artisanat traditionnel et leurs productions valorisent les produits du territoire, notamment de la forêt, mais sont insuffisamment connus et diffusés.

Aujourd'hui, ce département est en ébullition sociale. Santé, éducation, emploi, sécurité manquent à l'appel. Le territoire est dans l'attente d'une vision d'avenir, déclinée en projets et dotée de moyens. La Guyane connaît un accroissement démographique d'environ 4 % par an, proche de celui des pays en développement voisins (Suriname, Brésil). La Guyane est la région la plus jeune de France (âge moyen de 26,5 ans en 2007 contre 39,2 pour la France entière) et compte en 2016, 260.000 habitants, répartis à 90 % sur le littoral. C'est également l'un des départements français les plus touchés par le chômage (22 % en 2015). Le chômage concerne particulièrement les jeunes, leur taux de chômage est passé de 40 % à 46,7 %. En 2015, 42 % de la population a moins de 20 ans et près de la moitié n'a aucun diplôme. Le PIB par habitant y est moitié moindre qu'en métropole. En 2011, une habitation principale sur cinq n'a ni toilettes, ni salle d'eau, 58 % des habitations sont sans eau chaude, 8 600 logements sur 63 000 sont sans électricité. L'autosuffisance alimentaire n'est que de 20 %. Selon l'INSEE, en 2011, 44 % des Guyanais vivaient sous le seuil de pauvreté local (500 euros par mois).

BREVE PRESENTATION DU PROJET MINIER DE LA MONTAGNE D'OR

Le projet est porté par la Compagnie Minière de la Montagne d'Or, associant deux opérateurs : la société canadienne Columbus Gold (44,00 %), en charge de l'exploration et le groupe russe Norgold (55,01%) pour la phase d'exploitation.

Situé sur la commune de St Laurent du Maroni, le site retenu à 120 km de la côte, est en pleine forêt, dans le "Domaine Forestier Permanent", sans aucune des infrastructures nécessaires à une extraction minière. L'activité minière y est autorisée (zone 3 en régime de droit commun) au SDOM (Schéma Départemental d'Orientation Minière), avec des interrogations juridiques sur la nature du zonage en bordure nord de la RBI (Réserve Biologique Intégrale) de "Dékou-Dékou".

Premier projet minier aurifère à échelle industrielle en Guyane, les dimensions de la mine à ciel ouvert sont indéniablement exceptionnelles : 2,5 kilomètres de long, 500 mètres de large et une fosse à gradins d'une profondeur de 400 mètres. Deux techniques d'extraction sont prévues : mécaniquement dans un premier temps pour les roches et terres meubles de surface puis au moyen d'explosifs pour l'extraction de la roche dure. En raison du gisement du type « amas sulfuré », la récupération de l'or se fera essentiellement par le procédé chimique de cyanuration.

Le projet comprendrait trois phases. Une phase de pré-production pour la construction et la mise en service (2019 à 2021). Une phase de production (2022 à 2033) comprenant l'extraction par fosse et le traitement du minerai en usine. Une phase de fermeture (2032 à 2066) qui se décompose en deux temps : 5 ans de travaux de remise en état (réhabilitation et revégétalisation) et 30 ans de suivi post-exploitation.

Ce projet interpelle puisqu'il concentre des défis techniques, environnementaux et économiques pour son implantation, son exploitation ainsi que la réhabilitation du milieu forestier tropical.

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIO-ECONOMIQUES DU PROJET

Il convient de souligner que le projet ne saurait voir son impact limité au département de la Guyane mais qu'il faut aussi l'envisager du point de vue national, si ce n'est européen. La forêt guyanaise est la seule grande forêt tropicale humide de l'Union européenne, d'une surface 8,35 millions d'hectares, soit 15 % de la surface de la France métropole (l'équivalent de la surface du Portugal), Il est aujourd'hui estimé que la Guyane abrite au moins 98 % de la faune vertébrée et 96 % des plantes vasculaires de la France et recèle encore des espèces qui étaient inconnues dans cette partie de l'Amérique du Sud. De ce seul point de vue, le débat dépasse le cadre guyanais.

Pour mener à bien un tel projet, les besoins énergétiques sont lourds, estimés à 20 % de la consommation électrique actuelle de la Guyane (puissance utile de l'ordre de 20 MW avec des pointes à 25 MW). La manière d'y satisfaire est encore inconnue et pourrait justifier la construction d'un nouveau barrage hydraulique, à l'instar de celui de "Petits Sauts". L'alimentation de l'exploitation nécessiterait la construction d'une ligne électrique aérienne (90 kV), le long de la piste la desservant, à partir d'un poste du réseau public d'électricité situé à 120 km au nord. Autant d'atteintes supplémentaires à la forêt tropicale.

Les procédés d'exploitation (extraction par explosifs de 450 millions de tonnes de roches d'où l'or sera extrait par cyanuration) détonnent en pleine forêt tropicale. A ces risques d'exploitation s'ajoutent les risques liés à la fiabilité du stockage de l'important volume de boues issues de la cyanuration, compte tenu d'antécédents catastrophiques de rupture de digues associés à la forte pluviométrie locale.

L'isolement du site et la réglementation devraient entraîner :

- La transformation de la piste en route praticable en toutes saisons sur 120 kms, notamment pour la desserte de la mine et l'acheminement du matériel (carburant, composants explosifs, cyanure, ...) par des poids lourds ;
- L'irruption d'un important trafic routier en poids lourds sur les routes existantes, qui demanderaient, pour certaines, à être consolidées et aménagées ;
- L'approvisionnement en Guyane des équipements et matériaux nécessaires, avec la question du port de débarquement (Cayenne, St Laurent-du-Maroni) dimensionné et régulièrement accessible par terre et mer.

Les besoins en explosifs pour extraire les 450 millions de tonnes de roches sont conséquents (4 à 7.000 t/an), avec une réglementation qui interdirait l'acheminement des produits finis, nécessitant la fabrication des explosifs sur place et l'acheminement des composants nécessaires. Besoin aussi en cyanure, estimé à environ 3.500 t/an (9,5 t/jour), pour extraire l'or des roches broyées, avec son acheminement, stockage et utilisation.

Un des enjeux, qui constitue un risque industriel patent, repose sur le stockage des millions tonnes de roches broyées et cyanurées sous forme de boues dans des parcs à résidus sous forme de barrages, qui doivent être en capacité de résister dans le temps et l'espace, afin d'éviter toutes catastrophes écologique et humaine. La pluviométrie tropicale de cette zone, avec 3.000 mm par an, et les récentes inondations de ce mois de mars 2017 vécues sur le moyen et bas Maroni, constituent une alerte forte sur la prise de risque, avec en mémoire des antécédents de rupture de digue aux lourdes conséquences dans les pays voisins.

L'ouverture et la profondeur de la mine entraînent de nouveaux risques, avec le perçage de nappes phréatiques perchées et le drainage minier acide, avec la mise à jour du substrat rocheux naturellement sulfuré (aussi bien sur le site d'extraction qu'au niveau du stockage des résidus miniers), qui risque de provoquer une acidification des eaux de surface et souterraines susceptibles alors d'accumuler des métaux lourds présents dans les roches (plomb, cadmium, cuivre, mercure ...) et de les disséminer par ruissellement. La taille importante du projet et la pluviométrie locale accentuent ce risque et le rendent difficilement maîtrisable.

Ecologiquement, le projet est situé juste au nord d'une ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) de type 1, et entre deux Réserves Biologiques Intégrales, surtout en frange nord de celle de "Dékou-Dékou". Les inventaires font déjà état d'une grande richesse faunistique et floristique, et la nécessité de maintenir la continuité écologique entre les deux réserves.

Cette mine et les infrastructures routières et énergétiques nécessaires à son exploitation, en dehors de détruire les habitats naturels pour leur implantation, vont constituer un sérieux obstacle à ces connexions écologiques entre les deux Réserves Biologiques Intégrales, et va impacter celle de "Dékou-Dékou", étant juste située à sa frange nord, dont la protection pérenne n'est pas garantie, et qui abrite les rares et remarquables habitats de "Forêts sub-montagnardes" de la Guyane.

En dehors de la pleine application préalable de "Eviter/Réduire" de la séquence Eviter-Réduire-Compenser, la possibilité de compensation de la destruction irréversible d'hectares de forêts tropicales amazoniennes interpelle, ainsi que la restauration du paysage malmené, avec les inconnues de reconstitution de forêts originelles sur des sols remaniés et la création de nouveaux habitats, dénotant avec ceux environnant et risquant de les dénaturer. Et quel avenir pour les tonnes de roches réduites en boues et traitées ? Comment élaborer une pleine compensation sans dénaturer les fondamentaux de l'ERC ? La perplexité règne sur le niveau de contraintes à définir et à appliquer pour tenter de concilier le projet minier industriel avec son environnement et pour respecter le "pas de perte nette" de la loi biodiversité d'août 2016.

COMMENTAIRES ET QUESTIONS

Ce projet de mine industrielle est présenté par le maître d'ouvrage comme un projet structurant pour ce territoire qui engagerait ce département ultra-marin vers une diversification de ses activités économiques par la création d'une filière industrielle de l'extraction aurifère. L'industrialisation de l'exploitation aurifère constitue-t-elle une solution d'avenir pour le développement de la Guyane ? En premier lieu, elle apparaît en contradiction avec la volonté de l'appel à projets « Mines » du 26 juin 2017 de la Collectivité Territoriale de Guyane (programme FEDER-FSE 2014-2020) de soutenir les très petites, petites et moyennes entreprises dans le développement de l'activité minière. Elle interroge également sur sa compatibilité avec le schéma régional d'innovation et de spécialisation intelligente de Guyane visant à prioriser et à concentrer les ressources publiques vers un nombre limité d'activités au regard de l'insuffisance ou de l'inexistence des infrastructures nécessaires à la réalisation de ce projet d'extraction aurifère. Elle questionne également sur la brève durée d'exploitation, peu susceptible de « structurer » un développement pérenne et soutenable.

Les propositions du récent rapport du CGEDD sur un développement basé sur la valorisation de la biodiversité et les atouts naturels de la Guyane peuvent apporter des éléments tangibles et concrets pour offrir des alternatives crédibles pour un développement durable de ce territoire. D'autres projets d'investissements sont à privilégier dans des filières locales à forte valeur ajoutée (écotourisme, agriculture et aquaculture durables, pêche, énergies renouvelables, bois, recherche appliquée et biotechnologies, économie sociale et solidaire...). Mais ces filières ne pourront prendre l'ampleur souhaitée que si l'ensemble des énergies et des fonds convergent vers cet idéal de développement endogène maîtrisé. Tout investissement de fonds publics qui viserait à soutenir le développement de l'industrie minière industrielle réduirait d'autant la possibilité d'émergence de filières locales structurées et pérennes.

Les besoins pour mener un tel projet minier industriel vont nécessiter des financements conséquents (estimés à 572 millions d'euros (auxquels s'ajouteront 1 850 millions d'euros de frais d'exploitation sur 13 ans). La hauteur et la diversité de l'investissement pour y répondre, vraisemblablement en partie sur fonds publics (il est déjà annoncé une avance de 60 millions d'euros pour les infrastructures routières), font douter qu'ils ne s'inscrivent pas dans une dimension d'accueil d'autres projets miniers, avec la répétition et l'addition des lourdes problématiques sociales, techniques et environnementales actuelles.

L'équilibre financier d'une telle opération questionne également, entre la nécessité d'investissements publics massif sous différentes formes (investissement direct, participations et défiscalisation) et la perspective de bénéfices privés in fine peu profitables au territoire. Quelle est la redistribution des

richesses produites par le projet, tant au profit des populations amérindiennes que des collectivités territoriales par la taxe minière ?

Selon les estimations de ressources du gisement, la France reviendrait dans le cercle des producteurs mondiaux d'or de premier rang. Mais pour quelle viabilité économique à l'heure où le cours de l'or ne permet plus à une partie des producteurs d'être rentables ? Si le besoin de métaux rares (dont l'or fait partie) constitue un objectif stratégique pour les besoins de l'économie française, il serait nécessaire de se pencher sur une industrialisation du recyclage de l'ensemble des déchets électriques et électroniques, d'abord en Guyane avec le centre spatial, en constatant l'absence d'une telle industrie dans cet espace sud-américain et caribéen.

S'agissant de l'exploitation minière, le code minier vise-t-il à satisfaire les besoins minéraux du territoire national, impliquant alors de les considérer comme des ressources nationales non exportables ? En l'espèce, la France a-t-elle satisfait ses besoins aurifères, ne faut-il pas préserver ses richesses minérales à long terme au lieu de les extraire pour un bénéfice/objectif de court terme ? Enfin et au demeurant, le régime juridique minier local est-il adapté ?

Enfin, sous un angle insuffisamment développé ici mais qui pourrait être complété par des contacts locaux, ce projet fait également débat au regard du respect du mode de vie des populations locales fondé sur les communautés de vie dont les territoires de chasse devraient être protégés.

Ce projet industriel implique des infrastructures lourdes et impactantes ; sa localisation et sa nature peuvent générer des risques très importants, environnementaux mais aussi sanitaires ; sa durée d'exploitation courte génèrera pourtant des modifications sociales et environnementales notables sur le contexte local (base de vie, services, etc) ; sa réalisation est sous-tendue par des soutiens publics importants : in fine, sa réalisation est-elle de nature à favoriser un développement local soutenable et pérenne ? Ses risques d'impacts sociaux sur la société guyanaise ont-ils été évalués ? Ses impacts environnementaux inévitables sur des milieux exceptionnels sont-ils justifiés ?

Les propositions du récent rapport du CGEDD sur un développement basé sur la valorisation de la biodiversité et les atouts naturels de la Guyane peuvent apporter des éléments tangibles et concrets pour offrir des alternatives crédibles pour un développement durable de ce territoire. D'autres projets d'investissements sont à privilégier dans des filières locales à forte valeur ajoutée (écotourisme, agriculture et aquaculture durables, pêche, énergies renouvelables, bois, recherche appliquée et biotechnologies, économie sociale et solidaire...). Mais ces filières ne pourront prendre l'ampleur souhaitée que si l'ensemble des énergies et des fonds convergent vers cet idéal de développement endogène maîtrisé. Tout investissement de fonds publics qui viserait à soutenir le développement de l'industrie minière industrielle réduirait d'autant la possibilité d'émergence de filières locales structurées et pérennes.

Les besoins pour mener un tel projet minier industriel vont nécessiter des financements conséquents (estimés à 572 millions d'euros (auxquels s'ajouteront 1 850 millions d'euros de frais d'exploitation sur 13 ans). La hauteur et la diversité de l'investissement pour y répondre, vraisemblablement en partie sur fonds publics (il est déjà annoncé une avance de 60 millions d'euros pour les infrastructures routières), font douter qu'ils ne s'inscrivent pas dans une dimension d'accueil d'autres projets miniers, avec la répétition et l'addition des lourdes problématiques sociales, techniques et environnementales actuelles.

L'équilibre financier d'une telle opération questionne également, entre la nécessité d'investissements publics massif sous différentes formes (investissement direct, participations et défiscalisation) et la perspective de bénéfices privés in fine peu profitables au territoire. Quelle est la redistribution des richesses produites par le projet, tant au profit des populations amérindiennes que des collectivités territoriales par la taxe minière ?

Selon les estimations de ressources du gisement, la France reviendrait dans le cercle des producteurs mondiaux d'or de premier rang. Mais pour quelle viabilité économique à l'heure où le cours de l'or ne permet plus à une partie des producteurs d'être rentables ? Si le besoin de métaux rares (dont l'or fait partie) constitue un objectif stratégique pour les besoins de l'économie française, il serait nécessaire de se pencher sur une industrialisation du recyclage de l'ensemble des déchets électriques et électroniques, d'abord en Guyane avec le centre spatial, en constatant l'absence d'une telle industrie dans cet espace sud-américain et caribéen.

S'agissant de l'exploitation minière, le code minier vise-t-il à satisfaire les besoins minéraux du territoire national, impliquant alors de les considérer comme des ressources nationales non exportables ? En l'espèce, la France a-t-elle satisfait ses besoins aurifères, ne faut-il pas préserver ses richesses minérales à long terme au lieu de les extraire pour un bénéfice/objectif de court terme ? Enfin et au demeurant, le régime juridique minier local est-il adapté ?

Enfin, sous un angle insuffisamment développé ici mais qui pourrait être complété par des contacts locaux, ce projet fait également débat au regard du respect du mode de vie des populations locales fondé sur les communautés de vie dont les territoires de chasse devraient être protégés.

Ce projet industriel implique des infrastructures lourdes et impactantes ; sa localisation et sa nature peuvent générer des risques très importants, environnementaux mais aussi sanitaires ; sa durée d'exploitation courte génèrera pourtant des modifications sociales et environnementales notables sur le contexte local (base de vie, services, etc) ; sa réalisation est sous-tendue par des soutiens publics importants : in fine, sa réalisation est-elle de nature à favoriser un développement locale soutenable et pérenne ? Ses risques d'impacts sociaux sur la société guyanaise ont-ils été évalués ? Ses impacts environnementaux inévitables sur des milieux exceptionnels sont-ils justifiés ?

